

HABITAT DES PERSONNES VIEILLISSANTES : MAINTIEN À DOMICILE, LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL ET ACCOMPAGNEMENT COMME FACTEURS DE PRÉVENTION DE LA DÉPENDANCE POUR LES PLUS FRAGILES

>>> CONTEXTE

En 2007, 5,2 millions de français avaient plus de 75 ans, 1,3 millions plus de 85 ans. Dans les quatre prochaines décennies ces chiffres vont respectivement doubler et quadrupler. Des français qui plébiscitent le souhait de rester à domicile alors que l'orientation vers la maison de retraite est bien souvent contrainte par des impératifs qui n'ont rien de médicaux : niveau de ressources, offres territoriales, disponibilité de l'entourage ou des services d'aide à domicile.

Parce que choisir son lieu de vie est un droit essentiel à tout âge, nous formulons des propositions pour que les formes diverses d'habitat alternatif qui émergent pour le public vieillissant soient adaptées aux personnes fragilisées sur le plan économique et social.

>>> PROPOSITIONS

- > **Formes alternatives d'habitat** - Reconnaître le rôle essentiel des formes alternatives d'habitat de personnes âgées, et en particulier celles qui s'appuient sur le développement de liens intergénérationnels, dans la prévention de la perte d'autonomie et leur utilité sociale.
- > **Forfait Habitat inclusif** - Elargir les budgets des « forfaits Habitat Inclusif » proposés par les Agences Régionales de Santé dans le cadre de la Loi ELAN, pour leur permettre de porter une attention particulière aux personnes les plus vulnérables.
- > **Réglementation médico-sociale** - Alléger la réglementation médico-sociale qui, par souci de protéger, laisse peu de place à la parole des personnes âgées qui préfèrent, pour elles-mêmes, le choix d'une part de risque assumé.
- > **APA** - Autoriser, au niveau national, la mutualisation de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pour financer des services partagés entre habitants d'un même ensemble immobilier.
- > **Coordination des intervenants** - Reconnaître que la coordination des intervenants à domicile et l'animation de ces lieux sont des éléments contributifs à la prévention de la perte d'autonomie et les intégrer aux plans d'aide financés par l'APA.
- > **Parties communes** - Elargir les budgets du logement social (aides à la pierre) au financement des parties communes indispensables au « vivre ensemble » qui est au cœur de ces nouveaux modèles d'habitat.
- > **EHPAD à domicile** - Développer des plateformes de soins pour permettre aux personnes lourdement dépendantes de rester plus longtemps chez elles et dans de meilleures conditions. Cette coordination des soins assurée pour les résidents à domicile



7j/7 et 24h/24 permet d'apporter des prestations comparables à celles proposées à des résidents en EHPAD. La plus-value d'acteurs serait le bénévolat pour l'accompagnement mais également le service civique.

> **Améliorer la formation des soignants** - Apporter du qualitatif dans les formations aux soignants en transmettant des valeurs d'empathie, du prendre soin et de la bienveillance.

